

Nations Unies

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

TRENTE-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels \*



CINQUIÈME COMMISSION  
12ème séance  
tenue le  
lundi 10 octobre 1977  
à 15 heures  
New York

## COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 12ème SEANCE

Président : M. TALIEH (Iran)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires : M. MSELLE

## SOMMAIRE

POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979  
(suite)

Débat général (suite)

\* Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date de sa publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau A-3550.

Les rectifications seront publiées peu après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 15 heures.

POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979 (suite) (A/32/6, A/32/8, A/32/38; A/C.5/32/12 et 13)

Débat général (suite)

1. M. LADOR (Israël), à propos du volume croissant du budget, dit qu'on ne peut espérer aucun résultat d'une solution fragmentaire ou sélective. Il faut faire un effort concerté pour appliquer les principes d'une saine gestion à toutes les activités de l'Organisation, tout en établissant un ordre de priorités pour ces activités, avec les activités d'assistance économique et technique en haut de l'échelle et les débats stériles en bas.
2. En ce qui concerne les politiques relatives au personnel, la délégation israélienne considère qu'aucune formule mathématique de répartition du personnel de l'ONU par sexe ou par nationalité ne saurait remplacer une politique claire et efficace tenant compte de ce que doit être la fonction publique internationale. Les longs débats sur les tableaux et les statistiques n'ont pas atteint leur objectif. Les maigres progrès réalisés dans la recherche d'une représentation plus large se sont souvent accompagnés d'une augmentation du nombre des fonctionnaires de pays ou de régions déjà surreprésentés. Israël, pour sa part, a présenté des candidats qualifiés à des postes du Secrétariat, auxquels on a préféré d'autres candidats qui n'étaient pas plus qualifiés, et qui venaient de pays déjà surreprésentés.
3. Pour la délégation israélienne, on ne réalisera aucun progrès réel dans ce domaine en introduisant de nouveaux éléments artificiels dans le calcul des "fourchettes souhaitables" ou en établissant de nouveaux critères, comme celui du départ automatique à la retraite à un certain âge. Ce qu'il faut, c'est un véritable changement d'attitude de la part des Etats Membres de l'ONU et un retour aux intentions originales de la Charte. A cet égard, il faut donner au Secrétaire général une plus grande liberté d'action.
4. M. GOSS (Australie) dit que sa délégation pense avec le Comité consultatif et avec d'autres délégations que l'établissement d'un ordre de priorités, une meilleure coordination et l'adoption de mesures tendant à éviter les doubles emplois et à augmenter le rendement permettront de réduire un peu les prévisions de dépenses par rapport au total obtenu en calculant mécaniquement le montant nécessaire au maintien des programmes et la marge nécessaire pour tenir compte de l'inflation. Elle pense aussi que la budgétisation sur la base zéro pourrait être étendue, en particulier aux dépenses relatives aux voyages, au personnel temporaire et aux consultants, que le budget devrait indiquer en détail toutes les ressources dont disposera l'Organisation et que l'évaluation des programmes permettra d'assurer leur efficacité.
5. En ce qui concerne le taux de croissance, M. Goss dit que le chiffre de 2,2 p. 100 ne tient pas compte des dépenses non renouvelables, qui sont pourtant des dépenses réelles qui, d'une manière ou d'une autre, se retrouvent d'un budget à

/...

(M. Goss, Australie)

l'autre et qu'il faut donc prendre en considération lorsqu'on compare les budgets. Le projet de budget-programme qu'examine actuellement la Commission n'indique pas la totalité du coût des 476 nouveaux postes prévus, qui correspond à une augmentation de 4,6 p. 100. Le taux d'accroissement réel des dépenses serait très proche de ce pourcentage de 4,6 p. 100, qui est supérieur au minimum absolu d'accroissement nécessaire au Secrétariat pour s'acquitter de ses tâches. Le chiffre proposé par le Comité consultatif (A/32/8, par. 48), à savoir 332 postes nouveaux, soit une augmentation de 3,2 p. 100, serait plus indiqué. En ajoutant les dépenses non renouvelables à ce pourcentage de 3,2 p. 100, on obtient un taux d'accroissement réel de 6 à 7 p. 100, qui est anormalement élevé.

6. Certaines dépenses peuvent être réduites sans que l'efficacité de l'Organisation n'en souffre : ce sont les dépenses prévues pour faire face à l'inflation. Comme l'indique le Comité consultatif, toutes les organisations du système des Nations Unies n'appliquent pas le système de la budgétisation intégrale adopté par le Secrétariat. En outre, on pourrait envisager d'opérer une réduction ne dépassant pas 14 millions de dollars sur les dépenses prévues pour faire face à l'inflation à New York, Vienne, La Haye et Genève, ou bien on pourrait envisager sérieusement la possibilité d'adopter un système de budgétisation semi-intégrale, qui permettrait non seulement de faire des économies mais aussi d'accroître l'efficacité. Une réduction des montants demandés pour compenser les effets de l'inflation n'entraînerait pas pour le Secrétariat de l'ONU des problèmes plus graves que ceux que connaissent la majorité des gouvernements.

7. M. Goss comprend parfaitement les difficultés du Secrétariat : alors que la Cinquième Commission lui demande de faire preuve de modération et d'établir un ordre de priorités, les autres Commissions approuvent des résolutions priant le Secrétaire général d'entreprendre de nouvelles activités et ne donnent aucune indication sur les priorités.

8. En ce qui concerne la crise financière de l'ONU, M. Goss dit qu'elle est due à ce que certains Etats Membres retiennent tout ou partie de leur contribution, pratique qui met en péril l'existence même de l'Organisation. L'Article 17 2) de la Charte est très clair à cet égard, et la délégation autrichienne approuve ce qu'a dit le représentant du Japon sur la nécessité d'une responsabilité financière collective.

9. M. VAN VLOTEN (Pays-Bas) dit que, pour examiner sérieusement le projet de budget-programme et le plan à moyen terme, l'Assemblée a besoin de l'aide du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité du Programme et de la coordination (CPC). Il faut que s'établisse une meilleure coopération entre ces deux organes, dont les présidents devraient expliquer comment ils envisagent d'harmoniser et de combiner leurs activités dans la mesure du possible avant de soumettre leurs recommandations à l'examen des organes délibérants. Il est évident que le Comité consultatif et le CPC devraient échanger leurs points de vue sur des questions fondamentales comme celles que soulève

/...

(M. Van Vloten, Pays-Bas)

le Secrétaire général dans l'annexe V de son avant-propos au projet de budget (A/32/6), sur les taux relatifs d'accroissement réel des grands programmes. A cet égard, il est regrettable que le Conseil économique et social n'ait pas pu examiner avec toute l'attention voulue le rapport du CPC sur sa dix-septième session (A/32/38). La délégation des Pays-Bas aimerait avoir l'opinion du Secrétariat sur les recommandations du CPC figurant dans les alinéas b) et c) du paragraphe 23 de ce rapport tendant à supprimer certains éléments de programme dans le domaine du développement social et à réduire le montant des ressources prévues au budget pour d'autres éléments de programme.

10. Dans la partie III de sa résolution 2098 (LXIII), le Conseil économique et social a demandé que l'on établisse un recueil des introductions aux budgets-programmes les plus récents des institutions et organisations du système des Nations Unies, et que l'on étudie l'utilité potentielle de ce recueil, ainsi que celle du rapport annuel du Comité administratif de coordination sur les dépenses au titre de programmes. Ainsi, non seulement les Etats Membres seraient informés de ce qui se passe actuellement dans le système des Nations Unies, mais ils pourraient aussi disposer d'instrument leur permettant d'évaluer les objectifs de développement de l'ensemble du système, ainsi que les services croissants fournis par l'Organisation pour promouvoir un nouvel ordre économique et social.

11. En ce qui concerne le barème des quote-parts, la délégation des Pays-Bas a exprimé en 1976 des doutes sur l'augmentation de sa quote-part, qui était passée de 1,24 à 1,38 p. 100. Elle s'étonne de ce que le nouveau barème proposé pour l'année 1978-1979 prévoie de la porter maintenant à 1,42 p. 100. Le Gouvernement des Pays-Bas n'est pas convaincu que ce pourcentage représente une participation équitable.

12. En ce qui concerne le choix à faire entre la budgétisation intégrale et la budgétisation semi-intégrale, il serait peut-être raisonnable d'accepter un pronostic réaliste afin d'éviter ou de réduire au minimum la nécessité de demander des crédits additionnels, sauf pour de nouvelles activités de caractère urgent. Par ailleurs, il importe de continuer à prêter l'attention voulue aux techniques propres à une bonne administration des ressources, au moins pour réduire les différences entre objectifs et résultats.

13. M. DANDINDORJ (Mongolie) dit que sa délégation a toujours considéré que le système administratif et financier de l'ONU devait être amélioré par une planification rationnelle du budget et l'adoption de mesures visant à le stabiliser. Aussi a-t-elle espéré que le projet de budget-programme pour 1978-1979 serait conçu de façon plus rationnelle, et tirerait mieux parti des avantages du cycle budgétaire biennal. Malheureusement, on n'a pas utilisé suffisamment ces avantages, ni tenu compte de la nécessité d'analyser l'efficacité de tous les programmes en cours et de procéder à une réévaluation critique de ces programmes, en vue d'établir des priorités pour redistribuer les ressources de l'Organisation.

/...

(M. Dandindorj, Mongolie)

14. Aux paragraphes 4, 6 et 7 de son rapport (A/32/8), le Comité consultatif dit qu'il y a des progrès à faire en ce qui concerne les renseignements fournis, notamment pour justifier l'augmentation des demandes de crédits. Il est regrettable que cette situation, qui a déjà suscité des critiques les années précédentes, n'ait pas été redressée. En conséquence, la délégation mongole considère que les futurs projets de budget-programme devront contenir des renseignements concrets sur les délais prévus pour l'application des programmes, avec des renseignements détaillés pour chaque année, ainsi que sur les ressources humaines et financières libérées par l'achèvement ou la réduction de certains programmes. Le Secrétariat devrait prendre des mesures énergiques pour appliquer les résolutions 3534 (XXX) et 31/93 de l'Assemblée générale qui portent sur cette question.

15. Par rapport aux prévisions initiales pour l'exercice précédent, le projet de budget marque une augmentation de près de 28 p. 100. Si l'on tient compte aussi des incidences financières que pourraient avoir les décisions adoptées par le Conseil économique et social à ses soixante-deuxième et soixante-troisième sessions et par l'Assemblée générale à sa trente-deuxième session et qui, selon le Secrétaire général, pourraient s'élever à 8 millions de dollars environ, on obtient un taux d'accroissement encore plus élevé. Il faut souligner que cet accroissement est beaucoup plus rapide que celui du produit national brut et du revenu national des Etats Membres de l'Organisation. Selon les chiffres du Fonds monétaire international, le taux de croissance réelle du produit national brut et du revenu national des pays membres du Fonds n'a pas dépassé en moyenne 5 ou 6 p. 100 par an au cours des dernières années. En revanche, le taux de croissance du budget de l'ONU a été plusieurs fois supérieur à celui du revenu national de la majorité des Etats Membres. Une telle croissance est difficile à justifier. La délégation mongole considère donc qu'il est indispensable d'établir un ordre de priorités, d'améliorer la coordination entre les organes de l'ONU et entre l'Organisation et les institutions spécialisées, d'éliminer les doubles emplois et de faire l'impossible pour exécuter les programmes en augmentant le rendement et l'efficacité des effectifs actuels.

16. Les dépenses relatives au personnel, qui constituent presque 80 p. 100 des dépenses prévues reflètent le caractère essentiellement administratif du budget. La délégation mongole estime néanmoins que ces dépenses ne se justifient pas, puisque le Secrétariat n'a pas encore atteint son rendement et son efficacité maxima. A cet égard, il est regrettable que le Secrétariat n'adopte pas de mesures radicales pour mieux utiliser les effectifs dont il dispose. En fait, comme le montre le projet de budget, il préfère augmenter automatiquement le nombre des fonctionnaires puisqu'il demande 487 nouveaux postes et le reclassement de 57 autres alors que, comme l'indique le Comité consultatif (A/32/8, par. 49), il y avait au 30 avril 1977 presque 400 vacances de postes dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur. C'est pourquoi la délégation mongole ne peut approuver les demandes de postes supplémentaires.

/...

(M. Dandindorj, Mongolie)

17. Le Secrétariat devrait perdre l'habitude d'établir de nouveaux services et d'augmenter les effectifs chaque fois que de nouveaux programmes sont créés. Les demandes de personnel supplémentaire devraient être fondées sur les nécessités objectives des programmes, et non sur l'idée préconçue que le personnel doit augmenter de façon arbitraire et automatique tous les ans.

18. Selon le Secrétaire général, l'une des principales raisons de l'accroissement du budget-programme est l'inflation prévue pour l'exercice biennal. Pour faire face à cette inflation, le budget prévoit plus de 56 millions de dollars. La délégation mongole estime injustifié que tous les Etats Membres doivent supporter ces dépenses, qui devraient être couvertes par des économies ou par des contributions volontaires des Etats qui en sont responsables.

19. Cette responsabilité financière devrait incomber aussi aux Etats qui ont imposé à l'ONU, en violation de la Charte, les opérations entreprises au Congo et au Moyen-Orient. La Mongolie ne peut pas non plus contribuer à financer les dépenses inscrites au budget-programme pour l'amortissement des obligations émises par l'ONU.

20. Enfin, la délégation mongole tient à réitérer sa position sur l'imputation des dépenses d'assistance technique au budget ordinaire de l'ONU, à savoir que, aux termes de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies, le budget ordinaire doit être utilisé exclusivement à des fins administratives, tandis que les dépenses d'assistance technique doivent être financées par des contributions volontaires.

21. M. SIOSTRONEK (Tchécoslovaquie) dit que l'attitude adoptée par le Gouvernement tchécoslovaque pour l'examen du projet de budget-programme est dictée par son souci de voir les ressources budgétaires utilisées de façon à faciliter la réalisation des objectifs énoncés dans la Charte et à promouvoir la détente. Le projet de budget-programme reflète une augmentation subite et injustifiée des dépenses budgétaires. Il faut mettre fin à cette tendance à la hausse en respectant les principes de la Charte et en réalisant des économies rationnelles. Le taux d'accroissement élevé du budget est une source de préoccupation particulière car on avait tout lieu d'espérer que le Secrétariat parviendrait à stabiliser les dépenses. En conséquence, la délégation tchécoslovaque appuiera toutes les mesures visant à fixer des priorités conformes à la Charte et aux objectifs de l'Organisation. De l'avis de la délégation tchécoslovaque, les tâches prioritaires de l'Organisation des Nations Unies sont le maintien de la paix, y compris le désarmement, et l'élimination du recours à la force dans les relations internationales. La délégation tchécoslovaque appuiera également toute mesure impliquant le transfert ou le redéploiement, au bénéfice des programmes revêtant un caractère prioritaire, des ressources ou du personnel disponibles du fait de la suppression ou de la réduction de programmes. Elle souhaiterait à cet égard savoir de quelles ressources on disposera par suite de la suppression ou de la réduction de certains programmes. Il est nécessaire d'éliminer tout double emploi en matière de dépenses budgétaires et d'augmenter l'efficacité générale du mécanisme des Nations Unies grâce à la coordination et à l'évaluation des activités prévues.

/...

(M. Siostronek, Tchécoslovaquie)

22. La délégation tchécoslovaque se voit obligée de déclarer qu'elle n'appuiera pas les propositions du Secrétariat qui pourraient aller à l'encontre de décisions de l'Assemblée générale ou de la Charte. En conséquence, elle ne peut appuyer l'inscription au projet de budget de crédits destinés à contrecarrer les effets de l'inflation car, à son avis, ces dépenses supplémentaires devraient être absorbées en faisant des économies ou grâce à des contributions des Etats développés ou des contributions volontaires.

23. Elle ne peut non plus appuyer le paiement d'intérêts et l'amortissement des emprunts effectués par l'Organisation des Nations Unies pour financer ses opérations illégales au Congo et au Moyen-Orient. La délégation tchécoslovaque n'assume pas la responsabilité de ces dépenses, qui découlent de décisions contraires à la Charte; il en est de même pour les dépenses se rapportant au deuxième accord conclu entre l'Egypte et Israël.

24. Pour ce qui est des questions relatives au personnel, la délégation tchécoslovaque appuie sans réserve la proposition de l'Union soviétique tendant à ce que l'on confie au Corps commun d'inspection le soin d'examiner la question de l'utilisation effective du personnel du Secrétariat; elle appuie également tous les efforts visant à l'application de mesures qui permettraient d'accroître la coordination et l'efficacité des activités de l'Organisation.

25. M. FERNANDEZ MAROTO (Espagne) dit que si le pourcentage d'augmentation des dépenses brutes et nettes prévues dans le projet de budget-programme pour 1978-1979 a diminué dans une certaine mesure par rapport aux pourcentages antérieurs correspondants, le volume des dépenses, qui est d'environ un milliard de dollars, a en fait augmenté de façon très nette dans l'absolu par rapport à l'exercice biennal antérieur, et beaucoup plus encore par rapport aux exercices biennaux antérieurs. L'augmentation irrépressible des dépenses de l'Organisation préoccupe la délégation espagnole car la quote-part fixée pour son pays lors de la répartition des dépenses de l'Organisation, ainsi que l'influence de ce facteur sur le montant des contributions à verser aux autres organismes des Nations Unies, impliquent pour l'Espagne le versement de sommes représentant des millions de dollars. En effet, le montant en dollars de la quote-part de l'Espagne a pratiquement doublé dernièrement et le montant correspondant en pesetas a considérablement augmenté du fait des dévaluations subies par cette monnaie par rapport au dollar.

26. La logique veut que les comparaisons effectuées pour déterminer les pourcentages d'augmentation des crédits demandés soient faites en utilisant des chiffres homogènes, pour que leur signification soit claire et ne soit pas affectée par des facteurs donnant à cette opération un aspect tendancieux ou optimiste. Pour cette raison, il ne semble pas utile de comparer, comme il est fait au paragraphe 5 de l'avant-propos au projet de budget-programme (A/32/6), le montant initial des crédits demandés pour 1978-1979 et le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal antérieur. Le Comité consultatif, au paragraphe 1 de son rapport (A/32/8), compare les montants initiaux des crédits demandés

/...

(M. Fernandez Maroto, Espagne)

et cette comparaison fait apparaître une augmentation de 26,3 p. 100 pour les dépenses brutes et de 23,5 p. 100 pour les dépenses nettes. Ces chiffres sont très élevés et ils augmenteront sans doute encore davantage lorsque seront présentées les demandes de crédit révisées probables dont il est fait mention aux paragraphes 35 à 37 de l'avant-propos au projet de budget.

27. La délégation espagnole regrette que le Comité consultatif se soit vu obligé de formuler les observations qui figurent aux paragraphes 4 à 7 de son rapport et elle appuie la recommandation faite par le Comité au Secrétaire général aux fins de l'adoption de mesures immédiates pour améliorer la transmission des données comptables. Le Comité consultatif recommande de réduire les dépenses d'un montant total de 26,6 millions de dollars, sur le montant total de 941,7 millions de dollars proposé par le Secrétaire général. La délégation espagnole appuie sans réserve cette recommandation, une telle réduction étant, à son avis, le chiffre minimum que l'on puisse recommander compte tenu de l'augmentation considérable des dépenses.

28. L'une des raisons de la présentation d'un projet de budget comportant des augmentations de dépenses aussi considérables est la méthode employée pour calculer le montant des crédits demandés pour 1978-1979. On ne peut en aucun cas admettre que, comme il est dit au paragraphe 9 de l'avant-propos du projet de budget, les éléments à prendre en considération pour déterminer le montant nécessaire pour le maintien des programmes "échappent totalement au contrôle du Secrétariat". Si l'on accepte une telle notion, on va manifestement à l'encontre des principes fondamentaux qui doivent présider à l'élaboration de tout budget; cette opération doit en effet être fondée sur l'analyse constante, rigoureuse et exhaustive de tous les éléments de dépenses, n'étant considérées comme permanentes que les dépenses qui, après un examen approfondi à renouveler lors de l'élaboration de chaque budget, méritent d'être considérées comme telles. Ce principe s'applique plus particulièrement aux dépenses de personnel et revêt une importance particulière dans ce cas, vu que ces dépenses représentent environ 80 p. 100 du montant du budget de l'Organisation.

29. En conséquence, la délégation espagnole souhaiterait que des réductions soient apportées aux montants indiqués comme nécessaires pour le maintien des programmes, en plus des réductions recommandées par le Comité consultatif, étant entendu par ailleurs que l'on appliquera dans toute la mesure du possible le critère de la base zéro pour déterminer les besoins pour l'exercice 1978-1979. Alors que les circonstances imposent l'obligation de limiter l'accroissement des dépenses, il est regrettable que, dans le projet de budget présenté, l'on n'ait pas tenu compte, par exemple, des dispositions du paragraphe 1 de la résolution 3534 (XXX), ni des recommandations du Comité du programme et de la coordination (A/32/38, par. 21 à 28).

30. Pour ce qui est des effets prévus de l'inflation en 1978 et en 1979, pour lesquels des crédits sont automatiquement prévus dans tous les tableaux récapitulatifs des dépenses globales qui figurent dans le projet de budget, la

/...

(M. Fernandez Maroto, Espagne)

délégation espagnole estime que le meilleur critère est d'éviter les deux tendances extrêmes consistant, d'une part, à n'accepter en aucun cas, quel que soit le poste de dépense considéré, de tenir compte de l'inflation ou, d'autre part, à prévoir automatiquement, pour tenir compte de l'inflation, des montants déterminés de façon subjective. Pour cette raison, elle pense qu'il n'est pas prudent de prévoir automatiquement des pourcentages maximums d'inflation pour les deux années de l'exercice biennal car, entre autres considérations, si l'on tient déjà compte de l'inflation à ce stade, on ne fait qu'y contribuer.

31. En raison des précédents qu'elle crée, la pratique consistant à inscrire au budget ordinaire des postes et des dépenses financés antérieurement à l'aide de fonds extra-budgétaires est dangereuse et, pour cette raison, la délégation espagnole appuie les observations et recommandations faites par le Comité consultatif aux paragraphes 51 et suivants de son rapport (A/32/8). De même, elle partage le point de vue exprimé par le Comité au paragraphe 86, à savoir que dans le projet de budget-programme pour 1980-1981, il ne faudrait pas demander de reclassements de postes qui ne seraient pas justifiés eu égard au système de classement des emplois qui devrait alors être établi. A propos du paragraphe 87 du même rapport, la délégation espagnole estime également qu'il faut éliminer totalement la pratique consistant à attribuer à des fonctionnaires d'une classe supérieure les postes dont le reclassement est proposé, avant que ce reclassement ait été approuvé.

32. M. ABRASZEWSKI (Pologne) dit que sa délégation est tout à fait consciente de l'expansion et de la diversification des activités de l'Organisation des Nations Unies au cours de ces dernières années, ainsi que de l'instabilité monétaire dans le monde occidental et de l'augmentation très rapide du taux d'inflation. Elle estime toutefois que tous ces facteurs, considérés dans leur ensemble, ne font que souligner la nécessité de faire des économies, d'utiliser efficacement les ressources disponibles et d'exercer un contrôle financier et administratif efficace.

33. Le projet de budget-programme pour 1978-1979 fait apparaître un pourcentage brut d'augmentation de 20,1 p. 100, ce qui, en termes monétaires, équivaut à 157,7 millions de dollars; cette somme, une fois déduites les recettes, représente une charge additionnelle pour les Etats Membres. On sait bien que les monnaies convertibles ne sont pas nombreuses et de ce fait, pour la grande majorité des Etats Membres, toute augmentation sensible de leurs dépenses extérieures, y compris les obligations résultant de leur participation aux organisations internationales, doit être couverte par des ressources obtenues principalement sur les marchés internationaux. Le taux d'augmentation réel calculé par le Secrétariat, soit 2,2 p. 100, résulte uniquement de l'emploi de certaines méthodes de calcul et ce qui importe en réalité pour les Etats Membres, c'est le montant proprement dit du budget, pris dans son ensemble, et, par conséquent, les sommes que les Etats Membres devront verser. La délégation polonaise ne juge pas acceptable le montant du projet de budget-programme proposé pour le prochain exercice biennal, ni le taux d'augmentation qu'il reflète; elle a toujours estimé

/...

(M. Abraszewski, Pologne)

qu'il fallait fixer une limite aux augmentations budgétaires, d'autant plus que plus de 75 p. 100 du budget de l'ONU sont toujours consacrés aux dépenses de personnel et d'administration.

34. La délégation polonaise, comme le Comité consultatif, n'est pas d'accord avec l'idée selon laquelle les éléments du budget servant à déterminer le montant nécessaire pour le maintien des programmes échappent à la volonté du Secrétariat et elle souligne la conclusion à laquelle est arrivé le Comité consultatif, à savoir que les responsables des programmes n'ont pas procédé à une analyse systématique du montant de base et que, dans les propositions présentées à la Division du budget, ils n'ont cherché qu'à justifier les demandes de ressources supplémentaires. Les dépenses incluses dans le montant de base doivent être examinées avec soin et, s'agissant de postes de dépenses tels que les services de consultants, les groupes d'experts, le personnel temporaire et les frais de voyage, il faut appliquer une politique plus stricte au lieu de supposer que les crédits ouverts pour l'exercice biennal antérieur doivent automatiquement être inclus de nouveau dans le montant indiqué comme nécessaire pour le maintien des programmes.

35. Pour cette raison, la délégation polonaise appuie la recommandation du Comité consultatif tendant à ce qu'à l'avenir, pour toutes les demandes de crédits relatives aux services de consultants, au personnel temporaire et aux frais de voyage, les raisons motivant ces demandes soient précisées. A cet égard, elle serait heureuse de recevoir du Secrétariat des renseignements sur l'application pratique de la disposition 107.9 b) i) du Règlement du personnel relative au mode de transport pour les voyages autorisés du personnel, compte tenu du fait que les voyages par avion sont désormais plus économiques que les voyages par bateau. Vu l'ampleur et la complexité du budget, il importe que le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion et le Contrôleur exercent un contrôle financier approprié et que le Contrôleur supervise l'élaboration du budget, l'approbation des calculs initiaux et l'exécution du budget.

36. Le représentant de la Pologne rappelle la résolution 3534 (XXX) de l'Assemblée, réaffirmée au paragraphe 9 de la résolution 31/93, qui a donné lieu à un rapport du Secrétaire général (A/C.5/31/27) à la trente et unième session. Dans le rapport correspondant du Comité consultatif (A/31/326), le Comité, indiquant qu'on ne pouvait alors raisonnablement s'attendre que le Secrétaire général soit à même de définir d'importants secteurs où des économies seraient possibles, a recommandé qu'un nouvel examen soit effectué et qu'il soit tenu compte de ses résultats dans le budget-programme pour 1978-1979. Il est donc regrettable que dans l'avant-propos au projet de budget, il n'ait été fait mention de cette question que d'une façon très limitée, au paragraphe 23, et qu'aucun renseignement n'ait été donné sur les efforts entrepris pour établir le projet de budget en tenant compte de la résolution de l'Assemblée générale et des recommandations du Comité consultatif.

/...

(M. Abraszewski, Pologne)

37. En fait, cette attitude passive du Secrétariat peut être interprétée comme un refus de tenir compte du désir, manifestement exprimé par l'Assemblée générale, de parvenir à une solution efficace du problème que posent les programmes périmés ou inefficaces; on peut même dire qu'on a tenté de minimiser l'importance des résolutions mentionnées en tant qu'instruments de gestion et de contrôle administratif au Secrétariat. La délégation polonaise comprend qu'il puisse y avoir des difficultés d'ordre psychologique à identifier les programmes périmés, mais il est nécessaire que le Secrétariat mette en route le processus approprié en appliquant strictement les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en particulier lorsqu'il s'agit de l'établissement des demandes de crédits budgétaires. Dans le même ordre d'idées, la délégation polonaise espère que le prochain rapport sur l'exécution du budget contiendra des données sur le personnel et les ressources libérés par suite de l'achèvement, de la réduction, de la réorganisation, de la fusion ou de l'élimination de programmes, de projets ou d'activités de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la demande formulée au paragraphe 5 de la résolution 3534 (XXX).

38. Enfin, la délégation polonaise considère comme une simplification excessive l'affirmation, formulée dans l'avant-propos du projet de budget-programme, selon laquelle les répercussions de l'inflation sur les finances de l'Organisation des Nations Unies échappent au contrôle du Secrétariat. Elle ne peut, non plus, accepter l'explication selon laquelle ces pressions inflationnistes sont les principaux facteurs d'augmentation du budget. S'il en était ainsi, le Secrétaire général n'aurait pas demandé, par exemple, la création de 180 postes nouveaux, la transformation de 255 postes en postes permanents et l'inscription au budget ordinaire de 47 postes actuellement financés à l'aide de ressources extra-budgétaires, tout comme s'il n'y avait pas moyen d'augmenter considérablement les ressources en personnel dans les limites des effectifs existants. En effet, nombreux sont les cas mentionnés à la Cinquième Commission de doubles emplois dans les activités, de coordination insuffisante, de répartition déséquilibrée du volume de travail et de manque d'efficacité dans certains services du Secrétariat.

39. Il ne fait aucun doute qu'il soit possible de procéder à des économies considérables pour tous les chapitres du budget et, sur ce point particulier, la délégation polonaise a indiqué aux sessions antérieures combien il importait d'adopter des mesures visant à permettre l'utilisation optimale du temps disponible pour les réunions, à réduire le volume de la documentation, etc. Pour cette raison, elle note avec plaisir que le Secrétaire général, dans la section XI de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/32/1), a indiqué les chiffres demandés par la délégation polonaise trois ans auparavant dans le but de mettre en relief les économies que l'on pourrait faire à cet égard.

La séance est levée à 16 h 45.